

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 418

présenté par  
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

-----  
**ARTICLE 49**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors de la transposition de la directive 2014/104/UE Parlement Conseil du 26 novembre 2014, il faudra redéfinir quel est dans notre droit interne le rôle de l'Autorité de la concurrence.

Or, une telle problématique devrait nécessairement faire l'objet d'un débat parlementaire approfondi.